

Repas 2019 / 2020 – Primaire et Collège

Informations concernant les repas

Le repas de midi étant **obligatoire pour tous les élèves des classes du Primaire et du Collège**, les enfants de ces classes sont inscrits automatiquement pour les repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis (le restaurant n'est pas ouvert aux élèves externes les mercredis, à moins qu'ils ne soient inscrits à la garderie de l'après-midi).

Le forfait annuel pour 4 jours par semaine est de CHF 2'715.- TTC.

Les **cartes d'identification sont obligatoires** pour tous les élèves du Collège pour pouvoir bénéficier des services du restaurant et de la cafétéria. Les cartes d'identification des années précédentes restent valables pour l'année 2019/2020. A la rentrée, les maîtres de classe remettront une carte provisoire aux nouveaux élèves.

Les élèves du **Collège** ont la possibilité de recharger leur carte* pour régler leurs achats éventuels (petits pains, boissons) à la cafétéria.

En cas de perte, une nouvelle carte d'identification devra être demandée au secrétariat au prix de CHF 10.-.



* Montant minimum souhaité : CHF 20.- par opération